

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 23 Septembre 2022 à la salle du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-deux, le 23 Septembre 2022 à 19 H30, Le Conseil Municipal de cette Commune dûment convoqué le 19 Septembre s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Mr MOREAUX Mathieu, Maire de ladite Commune,

Présents : Mr MOREAUX Mathieu, Mr CALARD Stéphane, Mr DUBUS Anthony, Mme SOULAS Corinne, BIMBAUD Isabelle, Mme BIZET Marianne, Mme KENNEL Laura, Mr CLIDIÈRE Charly, Mr TOUZEAU Manuel

Absents Excusés : Mme PONCEAU Brigitte (Pouvoir à Mme SOULAS Corinne) Mr BALLARGEAT Arnaud, Mme BARRITAUD Elise, Mr ROSTAN Amaury, Mr BEUZEBOC Vincent.

Absents non excusés : Mme GARCIA Martine,

Personne qui assiste à la réunion : Mr ROTH Christian

Désignation du secrétaire de séance : Mme BIZET Marianne a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement commencer, la séance est ouverte à 19 H 40 sous la présidence de Monsieur Le Maire Moreaux Mathieu.

Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 02 Septembre 2022 à l'unanimité sans observation.

*Arrivé de Monsieur DUBUS Anthony à 19 H 55

Objet : Réalisation d'un avenant au contrat DSP -Service Assainissement Collectif,

Monsieur TOUZEAU Manuel sort de la réunion à 20H00, il ne prendra pas part au débat ni au vote de ces points à l'ordre du jour concernant l'assainissement,

Monsieur Le Maire explique à l'ensemble du Conseil Municipal la nécessité de faire un avenant au contrat DSP, le contrat actuel se terminant le 31 Décembre 2022. Compte tenu de la longue procédure de renouvellement de délégation du Service Public, du report du dernier Conseil Municipal et de l'impossibilité de terminer en temps voulu avant le lancement de la procédure le Schéma Directeur d'Assainissement en raison de la sécheresse observée, et conformément aux dispositions de l'article L.1411-2a du Code général des Collectivités Territoriales, la Collectivité et son Délégué ont convenu les dispositions suivantes :

-De faire un avenant au contrat actuel de 3 mois donc jusqu'au 31 Mars 2023

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable à cette demande.

Objet : Choix du mode de gestion du Service Public d'Assainissement et création d'une commission pour le suivi du dossier

Le mode de gestion du Service Public d'assainissement sera par un contrat de concession de Service, l'ensemble du Conseil autorise le Maire à lancer le Marché de Maîtrise d'ouvrage

Pour le bon suivi de ce Marché il y a lieu de créer une Commission de trois Titulaires et de trois suppléants, cette Commission sera la suivante :

Monsieur le Maire, + 3 titulaires et 3 suppléants.

-TITULAIRES : Madame BIZET Marianne, Monsieur CLIDIÈRE Charly, Monsieur CALARD Stéphane.

SUPPLEANTS : Monsieur DUBUS Anthony, Madame KENNEL Laura, Madame Soulas Corinne

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable.

- *Retour de Monsieur TOUZEAU Manuel au sein du Conseil Municipal à 20 H 40*

OBJET : Validation du projet de la Maison de Santé – Devis des entreprises, Plan de Financement des travaux et demandes de Subventions

Monsieur Le Maire expose les devis des diverses entreprises de Bâtiments contactés, après avoir pris connaissance de ces derniers et fait le point sur des détails manquants, il est nécessaire d'avoir d'autres devis sur l'ensemble du projet.

Plan de financement projet : Pour un montant de 280 000.00€ HT

Le Département, CDC MOVA, DETR, La commune de Chaillac

Demande de Subventions : Projet / Maison de santé

| | |
|--------------------------------|-----------|
| DEPARTEMENT - 4 parts FAR 2022 | 24 300 € |
| CDC MOVA 25 % | 70 000 € |
| DETR 46 % | 129 700 € |
| COMMUNE DE CHAILLAC 20 % | 56 000 € |

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable.

Organisation de la foire aux chevaux du 8 Octobre 2022 -Subvention au Comité des Laboureurs

Afin que cette foire soit une réussite, Le Maire demande que l'ensemble du Conseil Municipal soit disponible en fonction de chacun dans diverses taches de 6 H à 14 Heures

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la demande Subvention du Comité des Laboureurs et lui octroie une somme de 2 000 €.

Questions diverses :

Monsieur Le Maire évoque le projet du nouveau camping.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 23 H 15

Le Maire
Mr MOREAUX Mathieu



La Secrétaire
Madame BIZET Marianne